



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 46169

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la contribution française aux missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies. Alors que l'ONU s'inquiète de sa capacité financière et humaine à assumer l'intégralité des 18 missions actuelles de maintien de la paix, plusieurs rapports font état de la disparité des efforts consentis par les États membres à ses missions. En tant que membre permanent du conseil de sécurité, la France a une responsabilité particulière pour sensibiliser ses partenaires pour aboutir à une répartition équitable de l'effort pour le maintien de la paix. Il lui demande de préciser la position du gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis la fin des années 1990, l'Organisation des Nations unies (ONU) est confrontée à une croissance quasi exponentielle des effectifs de ses missions de maintien de la paix, avec pour corollaire une forte augmentation des budgets associés. Ainsi, plus de 100 000 personnes, militaires et civiles, sont actuellement déployées au sein des 18 missions gérées par le département des opérations de maintien de la paix. Sur le plan financier, le budget total de l'ensemble des opérations est passé, en l'espace de dix ans, de 840 millions de dollars à 7,1 milliards de dollars. Acteur majeur des opérations de maintien de la paix, la France participe actuellement à 10 de ces opérations avec un total de 2 174 militaires déployés sous mandat des Nations unies (effectif au 28 février 2009). Elle occupe le treizième rang mondial des pays contributeurs en troupes et le premier rang parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. L'essentiel des effectifs français est engagé au sein de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et de la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). À cette contribution directe s'ajoute un engagement important au sein de forces en soutien d'opérations de l'ONU (comme la force Licorne en Côte d'Ivoire) ou agissant sous mandat de l'ONU (comme la Force internationale d'assistance à la sécurité, ou FIAS, en Afghanistan et la Force de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord au Kosovo, ou KFOR). La France se place au cinquième rang mondial des pays contributeurs au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Elle finance à hauteur de 7,51 % l'ensemble de ces opérations. Il existe néanmoins des difficultés récurrentes pour la constitution de forces de maintien de la paix, comme l'illustrent l'absence de renforcement de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), malgré l'autorisation du Conseil de sécurité en novembre 2008, ou la difficile montée en puissance de la Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) qui, après dix-huit mois d'existence, atteint seulement 60 % de ses effectifs militaires. De même, la MINURCAT compte à peine 40 % des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité, pour la plupart issus des anciens contingents de l'opération de l'Union européenne EUFOR Tchad/République centrafricaine passés sous mandat de l'ONU, pour une durée limitée, afin de faciliter la transition entre l'EUFOR et la MINURCAT. Consciente de ces difficultés et de son rôle au sein de l'ONU, la France, en collaboration avec le Royaume-Uni, est à l'origine d'un débat public sur le thème des opérations de maintien de la paix des Nations unies qui s'est tenu au Conseil de sécurité le 23 janvier 2009. Ce débat portait sur les progrès à accomplir en matière de suivi des opérations au niveau stratégique, mais également sur les voies d'amélioration de la gestion

des ressources humaines et financières. Précédé d'un séminaire, ce débat, qui a réuni les principaux contributeurs de troupes, la présidence du Conseil de l'Union européenne, les représentants de l'Union africaine et ceux du groupe des Non-Alignés, a mis l'accent sur les progrès attendus dans ces domaines. Ces actions françaises de sensibilisation de la communauté internationale se poursuivent en direction des différents acteurs du maintien de la paix, en particulier auprès des contributeurs potentiels. C'est notamment le cas pour la MINURCAT en faveur de laquelle la France a encouragé et appuyé la demande des autorités togolaises auprès du département des opérations de maintien de la paix et soutenu le déploiement de leurs troupes à N'Djamena et Abéché. Plus généralement, la représentation française permanente à New-York s'appuie sur l'Organisation internationale de la francophonie pour sensibiliser nos partenaires sur cette question et les inciter à contribuer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46169

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3188

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7035